

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- - -

Séance du 27 mai 2010

En début de séance, le conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Monsieur Jean LAFORGE, décédé le 26 mai 2010. Il a été conseiller municipal à Navenne durant 2 mandats, de 1995 à 2008.

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour.

Le conseil municipal décide de procéder à la vente de la maison située 53 avenue de la victoire, issue de la parcelle cadastrée AB 18 au prix de 200 000 €.

Il autorise le maire à faire procéder au remboursement de la location de la salle du centre de Gaulle suite à un désistement.

Dans le cadre de la fusion entre l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Saône (OPH) et la SA Habitat et Territoires, le conseil municipal autorise le maire à céder l'action détenue par la commune à l'OPH.

Dans le cadre du recrutement en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, il apporte une modification de la délibération du 1^{er} avril et modifie la durée hebdomadaire du travail à savoir 28 h au lieu de 35 h.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue de la Combe. Il demande au SIED 70 la réalisation des travaux, autorise le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Il approuve les modifications budgétaires à apporter au budget communal à savoir :

- pour le remboursement de cautions suite au départ de locataires
- pour le paiement d'un écran pour la salle de conseil
- pour le paiement de travaux supplémentaires rue Pierre Curie

soit en investissement :

Dépenses :

- compte 020 dépenses imprévues : - 1000
- compte 165 dépôts et cautionnement : + 1 000
- compte 2111 opération 214 : - 2200
- compte 2184 opération 230 : + 200
- compte 2152 opération 227 : + 2 000

- pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Navenne Avenir dans le cadre du pique nique organisé pour les 20 ans de l'association
- pour le paiement de frais bancaires suite à la réalisation d'un emprunt

soit en fonctionnement :

Dépenses :

- compte 6232 fêtes et cérémonies : - 1 100
- compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations : + 1 100

- compte 668 autres charges financières : + 350
- compte 022 dépenses imprévues : - 350

Le conseil municipal approuve la demande de remboursement à GrDF des travaux de pose du réseau gaz et de la construction des branchements pour la desserte du lotissement La Combe conformément à la convention signée le 19 août 2009.

Il décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 100 € à l'association Navenne Avenir pour le pique nique organisé pour les 20 ans de l'association.

Le maire informe ensuite le conseil municipal :

- des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection,
- du départ des locataires occupant le F3 situé au 2^{ème} étage de la mairie ainsi que la maison située 4 rue Jules Michelet,
- de la passation de marché effectuée pour les travaux d'assainissement par l'entreprise PIACENTINI pour un montant de 139 225 € HT.